

# FORMATION DES MEMBRES DU CSE

## Référent(e) Harcèlement Sexuel et Agissement Sexiste

### 1 jour - Distanciel

*Ce module est destiné à former les membres du CSE désignés pour être référents Harcèlement Sexuel et Agissement Sexiste du CSE.*

**Référence** : CSE-RHSAS-1J-D

**Durée** : 7h (1j) **Modalité** : Formation à distance

**Tarif** : nous consulter

**Délai d'accès** : 5 semaines

**Effectif maximal** : 10 participants

### Profil des apprenant(e)s

- Tout secteur d'activité
- Membres élus du CSE
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

### Prérequis

- Transmettre adresse mail et numéro de téléphone professionnels de CHAQUE PARTICIPANT (informations supprimées sur demande après la session de formation selon le RGPD)
- CHAQUE PARTICIPANT doit être en possession d'un ordinateur performant (avec webcam, micro & haut-parleur) permettant la formation en visio via ZOOM. Si besoin, tests réalisables entre PREVAT et chaque participant sur RDV avant la session de formation pour vérifier fonctionnalités & stabilité de l'outil de réunion à distance
- Il est fortement recommandé d'avoir préalablement suivi le module SST de la formation des membres du CSE

### Objectifs pédagogiques

- Connaître le rôle spécifique du référent HSAS
- Détecter les situations et comportements à risques
- Agir face à une situation réelle
- Développer la communication avec le bureau



## Contenu de la formation

- CADRE LEGAL ET DEFINITIONS :
  - Définition légale et cadre juridique
  - Obligations et responsabilités diverses
  - Notions de discriminations et de harcèlements
- LES MISSIONS DE PREVENTION :
  - Assurer des actions de prévention
  - Savoir détecter les situations et comportements à risques
  - Relation entre les référents HSAS du CSE et de l'entreprise
- LES MISSIONS EN CAS DE SITUATION AVEREE :
  - Déclencher une procédure d'enquête
  - Recourir aux divers droits d'alertes
  - Connaître les divers recours
- LES RELATIONS AVEC L'ENTREPRISE :
  - Relation avec l'employeur et le référent HSAS de l'entreprise (si + de 250 salariés)
  - Etre force de proposition en matière de procédure
  - Etre l'interlocuteur privilégié avec tous les collaborateurs

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e dans la thématique CSE & prévention des risques professionnels

### Ressources techniques et pédagogiques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle / Mise à disposition mémo apprenant en ligne
- Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation / Certificat de réalisation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation

